

---

Présidence : Arménie

## 976<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 19 mai 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05  
Suspension : 10 h 45  
Reprise : 11 h 05  
Suspension : 12 h 55  
Reprise : 15 heures  
Suspension : 15 h 20  
Reprise : 16 heures  
Clôture : 17 h 30

2. Président : Ambassadeur A. Papikyan  
M<sup>me</sup> L. Grigoryan

Le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du Forum durant la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : RÉOLUTION 1325  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU – LA  
PARTICIPATION PLEINE, ÉGALE ET EFFECTIVE  
DES FEMMES DANS LES FORCES ARMÉES ET  
FORCES DE SÉCURITÉ

- *Exposé de M. M. Margaryan, Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'ONU, Président de la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU*
- *Exposé de la générale de brigade L. Swaan Wrede, Chef adjointe de l'armée suédoise*

- *Exposé de M<sup>me</sup> A. Darisuren, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre*
- *Exposé de M<sup>me</sup> D. O, Ambassadrice extraordinaire et Secrétaire générale du Forum Génération Égalité, France*
- *Exposé du lieutenant principal A. Savtalyan, Ministère arménien de la défense*

Président, M. M. Margaryan (FSC.DEL/185/21), général de brigade L. Swaan Wrede, Conseillère principale de l'OSCE pour les questions de genre (SEC.GAL/70/21 OSCE+), M<sup>me</sup> D. O (FSC.DEL/199/21 OSCE+), lieutenant principal A. Savtalyan (FSC.DEL/186/21), Albanie, Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/195/21), Suède (annexe 1), Suisse (annexe 2), Danemark (annexe 3), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/177/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/188/21 OSCE+), Norvège (FSC.DEL/178/21), Finlande, Canada, Malte (FSC.DEL/191/21 OSCE+), Espagne (annexe 4), Allemagne (annexe 5), Fédération de Russie (annexe 6), Turquie (FSC.DEL/193/21 OSCE+), Serbie (annexe 7), Afghanistan (partenaire pour la coopération) (FSC.DEL/183/21), Présidente du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 8), Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 (Albanie) (annexe 9)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/190/21) (FSC.DEL/190/21/Add.1 ), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/196/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/179/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/189/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie
- b) *Exercice militaire d'envergure mené par l'Azerbaïdjan* : Arménie (annexe 10) (FSC.DEL/187/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/181/21 OSCE+), Azerbaïdjan, Portugal-Union européenne, Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercices militaires « Thunder Bolt 21 », prévus du 31 mai au 17 juin 2021, et « Arctic Challenge 2021 », prévu du 7 au 18 juin 2021* : Norvège (FSC.DEL/180/21 OSCE+) (FSC.DEL/180/21/Add.1 OSCE+)

- b) *Séminaire régional sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité à l'intention des États participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération, prévu par visioconférence les 27 et 28 mai 2021 : Albanie (annexe 11)*
- c) *Exercice militaire « Iron Wolf-I », qui se tient en Lituanie du 19 au 30 mai 2021 : Lituanie (annexe 12)*

4. Prochaine séance :

Mercredi 26 mai 2021, à 10 heures, par visioconférence



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUÉDOISE**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

La Suède s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et souhaite, à titre national, déclarer ce qui suit.

Tout d'abord, je remercie l'Arménie d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et nos orateurs de leurs contributions à la fois excellentes et utiles à ce Dialogue de sécurité.

Monsieur le Président,

La Suède a un gouvernement féministe. Concrètement, cela implique un engagement à construire une société dans laquelle les femmes et les hommes, les filles et les garçons peuvent vivre leur vie en exploitant pleinement les capacités qu'ils portent en eux. L'égalité des genres fait également partie de la solution aux nombreux autres défis auxquels la société est confrontée et va de soi dans un État-providence moderne pour la justice et le développement économique. Par conséquent, elle est un objectif et un principe fondamental de la politique suédoise et se traduit également dans notre politique étrangère et politique de sécurité.

Ici, à l'OSCE, la Suède n'a ménagé aucun effort et continuera à travailler sans relâche pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et d'autres aspects importants du rôle des femmes en matière de prévention des conflits et de gestion des crises.

Comme nous venons de l'entendre de la part des intervenants d'aujourd'hui, l'augmentation de la participation des femmes est importante à de nombreux égards dans la prévention et la résolution des conflits, dans les négociations de paix, la médiation et la consolidation de la paix. Cela concerne également les opérations militaires qui doivent prendre en compte l'ensemble de la société, et mobiliser tant les hommes que les femmes.

Comme l'a expliqué la générale de brigade Swaan Wrede, la Suède estime que les femmes apportent aux forces armées une diversité et des expériences, des perspectives et des

compétences différentes, et qu'elles contribuent considérablement à nos efforts militaires, tant au niveau national qu'international.

Depuis son adoption, la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a guidé une grande partie de l'action de la Suède, par exemple lors des opérations militaires dans les Balkans, en Afghanistan et au Mali. En adaptant nos forces militaires et en planifiant nos activités militaires sur la base de la résolution, nous avons gagné en efficacité et nos efforts ont produit de meilleurs résultats.

Pour pouvoir mener des opérations conformément à la résolution 1325, il faut d'abord procéder à une préparation nationale complète. Il est essentiel d'ouvrir la voie à une participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de notre administration et des organismes chargés de la prévention des conflits et de la gestion des crises.

Monsieur le Président,

Il existe encore des obstacles que nous devons surmonter. Lorsque nous cherchons à déterminer si les possibilités offertes aux femmes ou leur participation sont la meilleure démonstration de la mise en pratique des dispositions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, nous devons garder à l'esprit que l'égalité des chances n'est pas un acquis, même dans l'espace de l'OSCE.

Par exemple, traditionnellement, ce sont les hommes qui fixaient les normes et les exigences des forces armées et qui détenaient la majorité dans les comités de sélection. Parfois ces exigences étaient pleinement motivées, mais parfois elles ne l'étaient pas du tout. À la séance du FCS de la semaine dernière, consacrée à la « guerre de nouvelle génération », il est apparu très clairement que les conflits de demain ne ressembleront pas à ceux d'aujourd'hui. Il faut en tenir compte pour l'avenir.

Comme je l'ai dit, les forces armées suédoises ont pris diverses mesures pour accroître le nombre de femmes en uniforme. L'une d'entre elles consiste à fixer un objectif de recrutement de femmes, à savoir 25 % du nouveau personnel en 2021-2023. Je tiens à souligner que cela se fait sans abaisser les normes actuelles.

D'ici la semaine prochaine, tous les États participants devraient avoir reçu une invitation à une retraite consacrée au Code de conduite à Stockholm du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre. L'objectif de la retraite est de montrer comment nous œuvrons à créer et à favoriser un cadre qui préserve le rôle, les droits, les conditions, les possibilités et la participation des femmes dans les forces armées suédoises. Nos travaux reposent sur les engagements que nous avons pris dans le cadre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Comme mentionné précédemment, la Suède élabore aussi actuellement un projet de déclaration relevant de la première dimension pour les femmes et la paix et la sécurité, qu'elle présentera au Conseil ministériel de Stockholm. Nous invitons tous les États participants à travailler avec nous de manière constructive dans ce processus, dans le but d'élaborer un projet de décision solide et acceptable. Nous continuerons de nous concerter avec les États participants sur cette question dans les semaines à venir.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SUISSE**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Chers collègues,

Le maintien du dialogue sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) reste une priorité pour la Suisse. Nous remercions donc la Présidence arménienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) d'avoir consacré un dialogue de sécurité à la question des femmes et de la paix et de la sécurité ainsi que les experts invités pour leurs importantes contributions.

Monsieur le Président,

Nous avons déjà beaucoup accompli dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité, également dans le cadre de l'OSCE. Il subsiste cependant des écarts que nous devons combler. Les femmes ne participent toujours pas sur un pied d'égalité aux processus de paix et de sécurité. Dans son quatrième Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la Suisse s'est donc fixée pour objectif d'augmenter le nombre de femmes actives dans les domaines de la politique de défense et de sécurité ainsi que de la promotion militaire de la paix. Nous voulons y parvenir en fournissant aux femmes des informations ciblées sur l'armée suisse, le service obligatoire et les missions militaires de promotion de la paix.

En Suisse, seuls les hommes sont obligés d'accomplir leur service militaire ; les femmes le font à titre volontaire. En conséquence, le pourcentage de femmes dans les forces armées n'est aujourd'hui que d'environ 1 %. Notre Ministre de la défense, la conseillère fédérale Viola Amherd, l'a souligné à plusieurs reprises : c'est trop peu.

Diverses initiatives visant à promouvoir les femmes dans les forces armées ont déjà été lancées comme, par exemple, le projet « Acquisition, fidélisation et conseil », la campagne « La sécurité est aussi une affaire de femmes », destinée à recruter des femmes, la présence de membres des forces armées lors de salons professionnels et publics, et l'élaboration d'une stratégie du genre par le Groupement Défense.

En Suisse, de plus en plus de personnes considèrent aussi qu'un service militaire obligatoire uniquement pour les hommes ne cadre pas avec l'objectif de l'égalité des sexes. La question des conditions cadres régissant l'introduction d'un service militaire obligatoire général pour les femmes et pour les hommes fait actuellement l'objet à la fois de débats politiques et d'études de faisabilité.

Il est prévu qu'un nouveau service destiné aux femmes soit créé au sein de l'armée suisse. Ce service sera chargé, entre autres, de coordonner les différentes activités dans le domaine de la promotion des femmes. Il servira aussi de point de contact pour toutes les questions relatives à l'égalité.

Diverses mesures de communication et d'information sont proposées afin d'encourager davantage de femmes à s'enrôler dans l'armée. Les possibilités de concilier service militaire, formation, activité professionnelle et famille doivent également être améliorées. D'autres modèles de service doivent être élaborés. Le travail à temps partiel doit aussi être possible pour les militaires de carrière et la question du soutien pour la garde des enfants doit être réglée.

La participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux opérations de maintien de la paix et à la politique en matière de sécurité est également une préoccupation essentielle de la Suisse dans le cadre de son Plan d'action national sur la résolution 1325. Les mesures de défense et de sécurité doivent être globales. Cela renforce un maintien de la paix inclusif et favorise l'égalité dans le domaine de la sécurité.

Monsieur le Président,

La volonté d'appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ne doit pas rester purement théorique. Le passé a montré que l'égalité des chances et les ensembles de mesures ne suffisaient pas à accroître la proportion de femmes. Ces dernières doivent également être convaincues de leur valeur pour le secteur de la sécurité. Il est temps d'accomplir ce travail de persuasion de façon sincère et proactive.

Excellences, chers collègues, je vous remercie toutes et tous de votre aimable attention.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'annexer la présente déclaration au journal de la séance du FCS de ce jour.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE**

Monsieur le Président,

Le Danemark souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne, mais je voudrais faire la déclaration ci-après au nom de mon pays.

Depuis de nombreuses années, le Danemark est à la pointe de la défense des droits humains, notamment des droits des femmes et des filles. En 2005, déterminé à traduire ses engagements en actions, il a été le premier pays au monde à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Cette année, il a publié le quatrième plan d'action danois pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'objectif général du nouveau plan d'action danois est de garantir la participation pleine, égale et effective des femmes aux efforts de paix. Permettez-moi de vous donner trois exemples de ce que nous ferons pour atteindre cet objectif :

1. Assurer la prise en compte systématique des perspectives de genre dans la planification, l'exécution et l'évaluation de nos travaux en matière de politique étrangère, de sécurité et de développement ;
2. Accroître le recrutement et la rétention des femmes à tous les niveaux, en particulier dans les domaines où les femmes sont sous-représentées ;
3. Veiller à ce que toutes celles et ceux qui sont affectés à l'étranger soient formés à prendre en compte et à promouvoir efficacement les perspectives de genre.

Ce ne sont là que des étapes sur le chemin à parcourir et il reste encore beaucoup à faire. Si nous voulons concrétiser les idées énoncées dans la résolution 1325, nous devons toutes et tous donner la priorité aux efforts réalisés en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité au plus haut niveau.

Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE**

Merci, Monsieur le Président.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Je tiens également à vous remercier sincèrement d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de la réunion du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), ainsi que tous les intervenants de leurs précieuses contributions. Tous ont souligné combien il importait de continuer à travailler de manière coordonnée à la mise en œuvre de la résolution 1325 et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, une fois de plus, nous tenons cette réunion dans des circonstances extraordinaires. La crise de la Covid-19, qui continue de frapper durement diverses régions du monde, met en évidence la fragilité des progrès réalisés et nous rappelle le chemin qu'il nous reste à parcourir pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité d'une manière conforme à nos engagements et à nos objectifs. C'est pourquoi l'Espagne a continué d'élaborer une politique étrangère féministe, qui place le programme au rang de ses priorités.

Dans ce contexte, je voudrais me concentrer sur quatre points :

1. Il est essentiel de protéger les femmes : le 11 mai, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), dont l'Espagne a été l'un des principaux coauteurs, a célébré son dixième anniversaire. Elle prévoit que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains et une forme de discrimination. Ses dispositions s'appliquent en temps de paix comme aux situations de conflit armé. Nous devons donc garder à l'esprit l'importance du lien entre l'égalité des genres et la sécurité et redoubler d'efforts pour intégrer les questions de genre dans les trois dimensions, notamment bien entendu la première.

2. La participation et le rôle moteur des femmes sont essentiels pour mettre en œuvre efficacement le programme : Son élaboration nous a permis d'observer un changement fondamental : les femmes, qui étaient considérées comme des victimes des conflits armés et,

en particulier, de la violence sexuelle en situation de conflit, sont désormais considérées comme des acteurs essentiels de la prévention et de la résolution des conflits ainsi que de la reconstruction postérieure. La participation et le rôle moteur des femmes sont essentiels pour mettre en œuvre efficacement le programme, surtout à une époque où les obstacles à la participation effective des femmes aux processus décisionnels sont nombreux.

3. Il importe de continuer à étoffer le programme : Cela est essentiel pour garantir son efficacité. À cet égard, je voudrais évoquer brièvement deux initiatives visant à renforcer le programme qui revêtent une importance particulière pour la délégation espagnole.

- a) Le réseau des points de contact pour les femmes et la paix et la sécurité a été l'un des engagements annoncés par l'Espagne lors du débat ouvert de haut niveau en 2015. Lancé en 2016, il compte plus de 80 membres, dont l'OSCE. Ce réseau opérationnel a démontré son efficacité car il permet l'échange de données d'expérience et encourage les États et les organisations à faire avancer la réalisation des objectifs du programme.
- b) L'Espagne a parrainé deux résolutions importantes dans ce domaine : i) la résolution sur les femmes et les filles et la lutte contre la maladie à coronavirus (Covid-19), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui incorpore des éléments importants sur la nécessité de faire participer les femmes à toutes les phases de la résolution des conflits, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la lutte contre la violence sexuelle ; ii) une résolution sur la promotion et la protection des droits humains des femmes et des filles, que l'Espagne a présentée au cours de son mandat au Conseil des droits de l'homme à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325.

4. Les femmes jouent un rôle de premier plan dans les forces armées espagnoles : Je voudrais, pour terminer, rappeler que cela fait plus de 30 ans que les forces armées espagnoles ont ouvert leurs portes aux femmes et que, depuis son entrée en vigueur, la loi n° 17/99 sur le régime applicable au personnel des forces armées garantit la pleine égalité entre les femmes et les hommes sans aucune limitation et l'accès total des femmes à tous les corps, grades et affectations.

Au 18 mai 2021, les femmes (y compris les stagiaires) représentaient 12,9 % du nombre total de militaires actifs dans les forces armées espagnoles. Le nombre moyen de femmes dans nos forces armées est supérieur à la moyenne des pays voisins, qui est d'environ 11,3 %. De même, 7,7 % du nombre total de militaires déployés dans des missions à l'étranger sont des femmes.

Ces initiatives et engagements témoignent de l'importance que l'Espagne attache au respect et au renforcement de la résolution 1325 et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, et des efforts qu'elle déploie à cet égard. Il est aujourd'hui plus que jamais urgent de mettre en œuvre le programme sur les femmes et la paix et la sécurité.

Merci.



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Monsieur le Président,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

L'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Compte tenu de l'importance de premier plan que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) revêt pour l'Allemagne, je souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Le troisième Plan d'action du Gouvernement fédéral relatif au programme pour les femmes et la paix et la sécurité (2021–2024) a été adopté il y a quelques mois en Allemagne. J'en ai rendu compte, ainsi que d'autres mesures importantes de notre mise en œuvre au niveau national, dans ma déclaration à l'occasion de la 80<sup>e</sup> séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent tenue le 10 mars 2021.

L'Allemagne remercie la Présidence arménienne du FCS d'avoir fait du programme pour les femmes et la paix et la sécurité le thème du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

L'Allemagne considère qu'il est important que nous nous employions de façon plus active et déterminée, ici à l'OSCE également, à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il s'agit de mobiliser le potentiel jusqu'à présent inexploité de l'OSCE pour aider, par des mesures appropriées, les États participants à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité et ses résolutions ultérieures.

Je voudrais rappeler la déclaration commune sur l'importance et la mise en œuvre de la résolution 1325 dans l'espace de l'OSCE, qui a été faite par 52 des États participants à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Tirana en décembre dernier. Le soutien quasi-unanime en faveur de cette déclaration commune a montré à quel point l'OSCE avait à cœur de mettre en œuvre des mesures pratiques. Les intervenants à la séance du FCS d'aujourd'hui et les représentants de nombreuses délégations ont clairement indiqué à quel point il était nécessaire que nous continuions d'avancer dans la bonne voie que nous avons empruntée.

J'invite donc tous les États participants qui n'ont pas encore souscrit à la déclaration commune de Tirana à contribuer à la mise en œuvre des mesures pratiques qui y sont énoncées.

Parmi les nombreuses propositions concrètes qui figurent dans la déclaration de Tirana pour notre avenir commun à l'OSCE, je voudrais mettre en avant trois points que l'Allemagne considère comme particulièrement importants :

1. L'élaboration d'un plan d'action pour faire en sorte que les femmes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité, à tous les aspects des travaux du FCS, à tous les niveaux de direction et de la prise de décisions ;
2. L'établissement d'un répertoire des points de contact nationaux pour les questions d'égalité des genres afin de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à la révision du plan d'action ;
3. La compilation des pratiques nationales en matière de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et de ses résolutions ultérieures, l'accent étant mis sur l'action des États participants visant à faire en sorte que les femmes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité, à leurs forces armées et leurs forces de sécurité.

L'Allemagne est résolue à maintenir la dynamique insufflée par la déclaration commune de Tirana et à s'employer à l'OSCE et, spécifiquement, ici au FCS, à faire en sorte qu'elle donne lieu à des mesures concrètes. Nous sommes convaincus que la paix et la stabilité sont plus durables lorsque les femmes et les hommes sont égaux dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décisions et de la direction des forces armées et des forces de sécurité et participent sur un pied d'égalité, indépendamment de leur genre, à tous les aspects des processus de paix. C'est un objectif pour lequel cela vaut la peine de se battre.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci beaucoup.

---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Nous sommes reconnaissants à la Présidence arménienne d'avoir organisé la séance plénière d'aujourd'hui. Nous remercions les distingués orateurs principaux de leurs intéressants exposés, qui attestent les progrès accomplis pour ce qui est du renforcement du rôle joué par les femmes dans la résolution des problèmes de sécurité, le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit.

Nous sommes d'accord quant au fait que les connaissances, les compétences et l'expérience des femmes comme des hommes revêtent une grande importance dans les efforts visant à renforcer la paix et la stabilité, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des accords politico-militaires. Il est clair pour nous que, sur cette question extrêmement importante, la priorité devrait être donnée aux compétences professionnelles des femmes et des hommes plutôt qu'à faire en sorte artificiellement que leur pourcentage soit égal au sein des institutions nationales et des organismes internationaux. La notion d'« égalité des chances » est par conséquent préférable à celle de « participation égale ».

S'agissant de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il convient de souligner que le cadre de son application est très clairement défini : il s'agit en l'occurrence d'améliorer la situation des femmes durant les conflits armés qui menacent la paix et la sécurité internationales et dans les situations d'après conflit. Autrement dit, la résolution ne peut guère être utilisée comme point de référence universel pour promouvoir la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie publique.

Nous notons que contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 reste la prérogative de l'ONU. À cet égard, les mesures prises sous les auspices de cette organisation mondiale devraient viser à soutenir les efforts des États car c'est à eux qu'il incombe au premier chef de protéger les femmes à tous les stades d'une situation de crise. Quant aux plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution, leur application est facultative et ils ne peuvent être utilisés que comme outil complémentaire pour évaluer les politiques pertinentes des États pendant des conflits armés ou dans le contexte d'un règlement post-conflit.

Monsieur le Président,

Nous constatons que nos collègues qui participent à ces négociations ne sont pas opposés à un élargissement du mandat politico-militaire du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) aux tâches liées à la résolution 1325. Nous croyons comprendre que la question intéresse toute une série d'États. Il nous paraît cependant évident que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes n'ont aucune influence sur la situation politico-militaire en Europe. À cet égard, nous considérons que l'examen de la résolution 1325 au FCS ne peut être que de nature subsidiaire.

Quant aux travaux du Forum sur cette résolution, nous avons déclaré à plusieurs reprises qu'ils devraient être menés dans les limites de son mandat, lequel porte sur la lutte contre l'impact de l'accumulation excessive et déstabilisatrice ainsi que de la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles (SMC) sur les femmes et les enfants ; la création de chances égales pour les femmes de participer à la conception, la planification et l'application de politiques de lutte contre les ALPC et les SMC illicites, grâce également aux projets d'assistance menés par l'OSCE dans ces domaines ; et la prise en compte de la contribution des femmes à la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité.

Nous sommes d'avis que l'échange actuel d'informations entre les États participants de l'OSCE sur la mise en œuvre de la résolution, y compris les réponses fournies à titre volontaire au questionnaire sur le Code de conduite, remplit les objectifs fixés.

En d'autres termes, nous devrions nous concentrer sur la mise en œuvre des engagements existants en la matière plutôt que sur l'élaboration de nouveaux documents ou sur l'élargissement du mandat de notre organe de négociation, qui avait été conçu à l'origine par ses fondateurs comme la principale structure paneuropéenne responsable de la stabilité politico-militaire en Europe.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance du FCS de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/982

19 May 2021

Annex 7

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SERBE**

Monsieur le Président,

Excellences,

Chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais remercier la Présidence d'avoir ajouté ce sujet important au Dialogue de sécurité et les orateurs principaux de leurs exposés très intéressants et instructifs. La Serbie s'associe à la déclaration de l'Union européenne sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

À cette occasion, nous souhaitons rappeler à la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité qu'il convient de veiller à ce que la neutralité de l'OSCE à l'égard du statut du Kosovo-Metohija soit respectée dans toutes les déclarations des orateurs invités aux réunions du Forum.

Je vous remercie de votre attention et demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL  
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES  
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETONIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Distingués orateurs,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je voudrais commencer par remercier les distingués orateurs de leurs exposés très utiles qui stimulent la réflexion sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en vue d'une participation pleine, égale et effective des femmes aux forces de sécurité et aux forces armées.

La résolution 1325 reste une référence qui continue de nous donner à toutes et à tous l'occasion d'apporter des contributions réelles et durables à notre sécurité collective. Axée sur les femmes et la paix et la sécurité, elle souligne que les femmes doivent jouer un rôle important. Comme vous le savez, cet engagement ne consiste pas uniquement à assurer la parité, mais plutôt à garantir que les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité aux processus décisionnels. Il s'agit de leur donner les mêmes chances et d'œuvrer collectivement à la réalisation totale de l'égalité des genres. Il s'agit de créer des possibilités et de supprimer les obstacles afin que les femmes puissent participer aux processus décisionnels liés aux conflits et à la paix.

Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conjuguer nos efforts afin de contribuer à sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, permettez-moi d'aborder également les aspects liés aux ALPC et aux SMC. Dans sa Décision n° 10/17 sur les ALPC et les SMC, le Conseil ministériel a chargé le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de continuer à échanger des vues et des informations ainsi qu'à mettre en commun les meilleures pratiques sur « l'impact que l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée d'ALPC et de SMC a sur les femmes et les enfants » et « la

création de chances égales pour les femmes de participer aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre pour lutter contre les ALPC illicites ». Dans la déclaration du Conseil ministériel de 2018 sur les efforts déployés par l'OSCE dans le domaine des normes et des meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC (MC.DOC/5/18/Corr.1), les ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation ont réaffirmé qu'il était urgent d'accomplir ces tâches. Plus récemment, en octobre 2020, les participants à la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC ont souligné qu'il fallait intégrer la dimension de genre dans les travaux de l'Organisation.

Permettez-moi d'insister sur le fait que l'intégration de la dimension de genre et de l'égalité des chances dans les décisions relatives aux ALPC ouvre la voie à des solutions pratiques, novatrices et efficaces à des problèmes complexes. Pour être efficaces à long terme, les activités liées à la maîtrise des ALPC doivent être globales et porter non seulement sur des questions juridiques et techniques mais aussi sur des questions culturelles, sociétales et fonctionnelles, dans le cadre d'une approche intégrée et inclusive.

L'incorporation des aspects liés au genre tant dans les politiques des États participants relatives aux ALPC et aux SMC que dans les normes, les mécanismes et l'assistance pratique de l'OSCE dans ces domaines contribuerait considérablement à nos efforts conjoints visant à combattre efficacement le trafic illicite des ALPC et des SMC.

Sachant que nous sommes désormais bien avancés dans la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, et que nous proposons également d'en élaborer de nouveaux, il semble opportun de veiller à ce que les considérations de genre soient prises en compte, le cas échéant, dans le texte de ces documents et de tous les autres documents pertinents de l'Organisation.

Dans le résumé des suggestions issues de la deuxième Réunion biennale (SEC.GAL/179/20 du 26 novembre 2020), des mesures concrètes ont été proposées en vue d'incorporer la dimension de genre dans les actions relatives aux ALPC et aux SMC. Je recommande que ces mesures soient incorporées dans le Plan d'action de l'OSCE relatif aux ALPC (2010), qui a besoin d'être actualisé. Nous disposerions ainsi d'une approche axée sur les objectifs que nous pourrions utiliser dans le cadre de nos efforts pour accomplir les tâches prévues par la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel.

Chers collègues,

J'espère que les enseignements tirés de la séance du FCS d'aujourd'hui et les débats qui s'y sont tenus nous inciteront à poursuivre et à orienter nos efforts en vue d'incorporer la dimension de genre.

En conclusion, permettez-moi de m'associer à toutes celles et ceux qui soutiennent les initiatives connexes, y compris les réseaux qui s'emploient à promouvoir la mise en œuvre du programme en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal du jour.



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA COORDONNATRICE DU FCS  
POUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉOLUTION 1325  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU (ALBANIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

J'ai le plaisir de prendre la parole à la présente séance plénière du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) en ma qualité de Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Je souhaiterais m'associer aux félicitations adressées à nos orateurs invités qui ont apporté des contributions précieuses et partagé leurs expériences et leurs points de vue.

Monsieur le Président,

La déclaration commune sur la résolution 1325, prononcée à la réunion du Conseil ministériel de Tirana en 2020 et approuvée par un total de 52 États participants, témoigne de la ferme détermination des États participants à continuer de faire avancer le programme en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans les domaines de travail du FCS. Elle contient des propositions concrètes concernant la mise en œuvre d'activités supplémentaires qui méritent d'être examinées plus avant par le FCS.

Il est nécessaire, et ce depuis bien longtemps, d'échanger des idées sur la manière de promouvoir davantage l'application de la résolution 1325 dans le cadre des travaux de base réalisés au sein du Forum.

Monsieur le Président,

Je voudrais évoquer l'échange d'informations sur l'application de la résolution 1325 prévu dans le cadre des réponses au questionnaire annuel sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Bien qu'il soit volontaire, cet échange fait partie intégrante de l'échange annuel d'informations et sa mise en œuvre devrait être fortement encouragée, car il permet aux États participants de mettre en commun des données d'expérience utiles. Le prochain débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite, qui

se tiendra le 16 juin, sera également une bonne occasion de faire le point sur les informations échangées à titre volontaire et d'examiner les possibilités de renforcer encore l'intérêt pour l'échange volontaire d'information en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1325.

En outre, permettez-moi de rappeler le succès que ne cesse de rencontrer le programme de formation dispensé au titre de la Bourse de l'OSCE pour la paix et la sécurité, qui est une initiative menée conjointement par l'OSCE et le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA). La quatrième édition aura lieu cette année et la partie en ligne de la formation débutera le 24 mai 2021. Basé sur la résolution 1325, le programme permet aux jeunes professionnels, en particulier aux femmes des États participants et des partenaires de l'OSCE de coopération, d'acquérir davantage de connaissances et d'accroître leur participation en matière de prévention et de règlement des conflits, de maîtrise des armements ainsi que de mesures de confiance et de sécurité. Il donne aux jeunes femmes une occasion de constituer des réseaux solides et d'élargir leurs possibilités de carrière. Il continue d'aider les femmes à participer sur un pied d'égalité à l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques.

Monsieur le Président,

En tant que membre du réseau « Women in the First Dimension », je voudrais souligner que deux de nos initiatives, à savoir le programme d'accompagnement destiné aux femmes et aux hommes dont les travaux relèvent de la dimension politico-militaire et la liste d'expertes sur les questions politico-militaires, sont actuellement en cours.

Comme vous en avez été dûment informés en début d'année, la phase pilote du programme d'accompagnement s'est bien déroulée. Elle a réuni les collègues de la première dimension, ce qui a permis des échanges entre des collaborateurs femmes et hommes plus ou moins expérimentés, mais aussi entre le personnel politico-militaire. Le premier programme d'accompagnement à part entière est prévu pour l'automne.

Dans le cadre de la deuxième initiative, nous disposons actuellement d'une liste variée de plus de 85 expertes sur les sujets relevant de la première dimension. Cette année, nous avons entrepris des démarches auprès des États participants afin de les encourager à nommer des expertes qui seront ensuite dûment inscrites sur la liste actuelle. Notre objectif est d'avoir au moins une représentante pour chaque État participant. Si vous avez des propositions de ce type ou si vous souhaitez consulter la liste elle-même, n'hésitez pas à contacter le réseau « Women in the First Dimension ».

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais souligner que la résolution 1325 doit servir à unir et à non diviser davantage les États participants de l'OSCE. Bien que la résolution soit de portée mondiale, nous devrions nous concentrer sur sa pleine application dans l'espace de l'OSCE et prendre des mesures concrètes dans les domaines de travail du FCS.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la réunion d'aujourd'hui.

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Madame la Présidente,

Du 16 au 20 mai 2021, les forces armées azerbaïdjanaises effectuent un exercice militaire d'envergure qui, selon les informations officielles fournies par le Ministère azerbaïdjanais de la défense, mobilise jusqu'à 15 000 militaires, jusqu'à 300 chars et d'autres véhicules blindés, jusqu'à 400 missiles et systèmes d'artillerie de différents calibres, des systèmes de lance-roquettes multiples, des mortiers, des armes antichars, jusqu'à 50 aéronefs de l'aviation militaire, ainsi que des drones à des fins diverses.

Conformément au paragraphe 40.1.1 du chapitre V du Document de Vienne 2011 sur la notification préalable de certaines activités militaires, une activité militaire fera l'objet d'une notification chaque fois qu'elle mettra en jeu à un moment quelconque durant l'activité :

- au moins 9 000 hommes, y compris les troupes de soutien, ou
- au moins 250 chars de combat, ou
- au moins 500 véhicules blindés de combat, ou
- au moins 250 pièces d'artillerie automotrices et de pièces d'artillerie tractées, mortiers et lance-roquettes multiples (d'un calibre de 100 mm et plus).

Nous attirons une nouvelle fois l'attention sur le fait que les dirigeants militaires azerbaïdjanais continuent de violer les dispositions du Document de Vienne 2011, en omettant d'informer les États participants de leurs exercices militaires dans les délais prévus par le Document de Vienne et par les voies de communication établies. En combinant divers seuils établis par le Document de Vienne, l'Azerbaïdjan tente de justifier son non-respect des dispositions dudit document.

Nous rappelons également qu'il s'agit du cinquième exercice militaire non notifié mené par l'Azerbaïdjan depuis la fin de la guerre d'agression qu'il a déclenchée contre l'Artsakh l'année dernière. Il est important de noter que cet exercice est clairement de nature offensive, puisqu'il vise à vérifier le commandement et le contrôle des troupes et à les amener

à un état de préparation au combat et de regroupement sur la base de l'expérience de combat acquise pendant la deuxième guerre du Karabakh.

En outre, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a annoncé la tenue de cet exercice militaire d'envergure le 12 mai, jour où les forces armées azerbaïdjanaises, dans un geste provocateur et irresponsable, ont pénétré sur le territoire souverain de l'Arménie dans les provinces de Syunik et de Gegharkunik.

Étant donné que l'Azerbaïdjan a récemment eu recours à la force contre l'Artsakh, que le Président azerbaïdjanais ne cesse de proférer des menaces à l'encontre de l'Arménie et de revendiquer ses territoires, que l'armée azerbaïdjanaise a pénétré sur le territoire souverain de l'Arménie et que l'Azerbaïdjan poursuit son renforcement militaire le long des frontières arméniennes, nous considérons qu'un exercice militaire non notifié comme celui-ci constitue une menace réelle pour l'Arménie et l'Artsakh, ainsi que pour la paix et la stabilité régionales.

Nous remercions nos partenaires internationaux qui demandent à l'Azerbaïdjan de retirer immédiatement ses troupes du territoire arménien et de cesser ses actions irresponsables et provocatrices.

Nous demandons à la Présidence suédoise de l'OSCE et à d'autres États participants de réagir de manière appropriée aux violations persistantes par l'Azerbaïdjan des engagements auxquels il a souscrit au titre du Document de Vienne.

En outre, nous demandons instamment à l'Azerbaïdjan de fournir des informations détaillées sur les paramètres de l'exercice militaire d'envergure qu'il mène actuellement, afin de garantir la transparence et la stabilité militaires ainsi que d'éviter une nouvelle escalade et la création de nouvelles zones de tension.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du jour.

---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALBANAISE**

Merci, Monsieur le Président.

J'informe par la présente les États participants du fait que, les 27 et 28 mai 2021, l'Albanie organisera, en étroite collaboration avec le Centre de prévention des conflits (CPC), un séminaire régional en ligne sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité à l'intention des États participants et des partenaires méditerranéens pour la coopération. Les invitations ont été distribuées fin avril et un rappel concernant l'inscription au séminaire a été envoyé au début de cette semaine.

Le premier jour du séminaire comportera :

- Une allocution liminaire de haut niveau ;
- Une session d'introduction au Code de conduite ; un résumé de son histoire et de son évolution ; un aperçu du Code vu sous un angle théorique ; et une contribution sur le rôle du CPC en ce qui concerne le Code.

Durant ce premier jour, une session sera par ailleurs consacrée au contrôle démocratique et au rôle des parlements.

Le lendemain, 28 mai 2021, les thèmes ci-après seront examinés dans le cadre de sessions distinctes :

- Aspects du programme sur les femmes et la paix et la sécurité au sein des forces armées et des forces de sécurité ;
- Pratiques nationales de mise en œuvre du Code, notamment points de vue des partenaires méditerranéens pour la coopération ;
- Rôle de la jeunesse, l'accent étant mis sur les enjeux en matière de sécurité régionale (thème qui faisait partie des priorités de la Présidence albanaise de l'OSCE de 2020).

Par ailleurs, une séance de travail sera consacrée au questionnaire sur le Code et aux réponses à ce questionnaire.

Enfin, le séminaire de deux jours se terminera par une séance de clôture.

Je rappelle aux États participants et à nos partenaires méditerranéens pour la coopération qu'ils peuvent s'inscrire jusqu'au 20 mai 2021 à 15 heures HEC.

Nous nous réjouissons à la perspective de votre participation et de vos contributions au séminaire régional.

Merci de votre attention. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



---

**976<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 982 du FCS, point 3 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION LITUANIENNE**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir donné la parole.

Je souhaite fournir des informations à propos de l'exercice « Loup de fer-I », qui a débuté en Lituanie aujourd'hui.

L'exercice est organisé par la brigade d'infanterie mécanisée « Loup de fer » des forces armées lituaniennes en collaboration avec le groupe de combat de présence avancée renforcée dirigé par l'Allemagne et stationné en Lituanie, ainsi qu'avec d'autres unités des forces alliées. Le nombre d'hommes qui y participent et les quantités de matériel et de systèmes d'armes utilisés sont inférieurs aux seuils fixés dans le Document de Vienne. Au total, il est prévu que 3 169 hommes participent à l'exercice et que 21 chars de combat, 133 véhicules blindés de combat, 11 pièces d'artillerie et 6 hélicoptères soient utilisés.

L'exercice se tiendra du 19 au 30 mai, sa phase principale se déroulant du 23 au 29 mai.

L'exercice a pour but général d'entraîner le groupe de combat de présence avancée renforcée et le bataillon duc Vaïdotas de la brigade d'infanterie mécanisée « Loup de fer » à opérer ensemble, ainsi que de renforcer l'interopérabilité avec d'autres forces alliées.

Les objectifs de l'exercice sont les suivants :

- Promouvoir les compétences et la confiance collectives ;
- Faire la démonstration de l'état de préparation du groupe de combat de présence avancée renforcée ;
- Former et certifier le groupe de combat de présence avancée renforcée et le bataillon Vaïdotas de la brigade « Loup de fer » à la conduite d'opérations force contre force ;
- Promouvoir l'interopérabilité avec les unités des Forces bénévoles de la défense nationale ;

- Renforcer la capacité de combattre dans des conditions de guerre chimique, biologique, radiologique et nucléaire ;
- Entraîner les unités du niveau de la brigade stationnées dans la garnison de Rukla en ce qui concerne les niveaux d’alerte et les procédures de déploiement ;
- S’entraîner aux opérations logistiques combinées ;
- Tester les systèmes de tir d’artillerie de la brigade ;
- Améliorer l’interopérabilité des troupes participantes.

L’exercice se déroule dans le centre de la Lituanie, dans la zone d’entraînement de Gaižiūnai et dans les zones civiles entourant la zone d’entraînement militaire.

La Lituanie a notifié l’exercice « Loup de fer-I » comme étant la principale activité militaire prévue en Lituanie cette année (CBM/LT/20/0020/F30/O ; CBM/LT/21/0001/F25/O). À titre de mesure volontaire destinée à accroître la transparence et conformément aux paragraphes 30.7 et 30.8 du Document de Vienne, la Lituanie a invité des observateurs militaires de ses voisins non-membres de l’OTAN, à savoir la Biélorussie, la Finlande, la Russie et la Suède, à observer l’exercice (CBM/LT/21/0003/F22/O). J’ai le plaisir de vous informer que les quatre pays ont répondu positivement à notre invitation.

Enfin, je voudrais appeler votre attention sur le fait que la Lituanie a transmis aujourd’hui par l’intermédiaire du réseau de communications de l’OSCE les formulaires informant les États participants de sa décision de reprendre les activités de vérification à compter de ce jour, le 19 mai (CBM/LT/21/0005/F41/O ; OS/LT/21/0003/F32/O). Les États participants sont priés de respecter les mesures de précaution liées à la Covid-19 et d’appliquer les mesures de confiance et de sécurité de manière sûre et efficace.

Chers collègues, merci de votre attention.

Madame la Présidente, je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour. Merci.